L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 6 OCTOBRE 1871.

45me Année—Vol. XLV.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS,
VENDREDI MATIN, 6 OCTOBRE.

VENTES A L'ENCHERE DE CE JOUR.

Pour le détail, voir aux annonces.

Par Pleasant J. Spear, aux No. 18 rue Chartres, 1 très commode et Cheapest Magnétiques neuf de salon, pianoforte, argenterie, plaqué, etc.

Par Kug. Thurzé, à 10 12 heures au Bazar Rondelet Warehouse, vin blanc, etc.

Par Louis Soiers Bros, au No 16 rue de Chartres, 50 douzaines de bottes, souliers et brodequins.

Par Hofman, Marks & Co., à leur salle d'encan, No 16 rue de Chartres—"Nestons" et articles de fantaisie, lingerie de musiques, tapisserie et bordures.

Par Jos. Baumont, au No 9 de la rue de Chartres, Habillements d'hiver, articles de toilette, parfumerie en solé et en cotton.

☞ Faites imprimer vos Factures, Carte, etc., et faites faire vos reliures au "Picayune Printing Office," 119 et 114, rue Carondelet.

THÉATRES.

Aujourd'hui, Vendredi.

ACADÉMIE DE MUSIQUE. — (Golden Bubble) Opéra-bouffe. O'Malley pour le bénéfice de Dominick Murray.

Intrusion Fédérale dans les Travaux d'Etat.

M. Thomas L. Dix, secrétaire de la commission de Levée, nous écrivait hier pour nous dire que la compagnie avait reçu du secrétaire de la guerre l'avis officiel qu'un détachement du corps des ingénieurs sera chargé de concert avec la commission nommée par un acte de l'Assemblée législative de la Louisiane, pour déterminer la direction et la dimension des levées dans l'intérêt de la sécurité que cela requis.

Tout en avis qui nous intéresse fort peu ne change en rien ce que nous avons dit sur la compagnie qui aura, pour la dix-neuvième fois, à la dévotion entière de M. Warmoth. Ces deux ingénieurs seront toujours la majorité. Alors à l'arrivée l'officier militaire, membre du bureau du génie? Cet officier n'aura pas nécessairement de pouvoir et ne saurait en avoir puisqu'il ne représentera les Etats-Unis à titre de conseiller. C'est été différent, si le Congrès eut alloué une somme pour refaire les digues dont la guerre a causé la destruction. Mais le Congrès a souvent à intervenir pécuniairement et toujours refusé, et les réparations ou constructions vont se faire dans la seule de tous les contribuables de la Louisiane par une taxe qui frappera les propriétaires fonciers indistinctement, aussi bien ceux qui ont des digues sur la Sabine ou les maisons dans la rue St. Tammany, que ceux qui ont des terres sur les bords du fleuve. En un mot, ce travaux qu'il agit de faire sont à la somme *chose nationale* pour l'Etat de Louisiane mais non pour le Congrès, qui l'Etat seul de la Louisiane qui en retirera le profit pendant 25 années. A quel propos cette intrusion fédérale dans la réparation des digues du Mississippi? Nous ne pouvons l'expliquer, parce les dépenses qui en résulteront ne concernent en rien les Etats-Unis.

Ce n'est pas que nous repoussons cette intrusion, bien qu'elle ne soit pas tirée. Elle pourrait nous faire plus de bien que de mal; il devrait du moins en être. Mais cet officier fédéral aurait mission de protéger les contribuables en mentionnant que les travaux indispensables, en s'opposant aux dépenses inutiles et en contrôlant surtout la manière d'opérer de la compagnie? Aurait-il pour mission de dénoncer les plans qui paraîtront mauvais ou les dépenses qui dégénéreraient sur un autre objet que de grosses sommes de la compagnie pour grossissement de la taxe? Et s'il fait ces dénonciations quelle chance aurait-il de les voir triompher, puisque il est nommé par le gouverneur et ne sera nommé par